

Projet social de territoire

Orientations prioritaires

Un projet social de territoire (pour 5 ans) porté par la CCM, le Département, la CAF, la MSA et les communes,
avec pour finalité :

**Rendre plus équitable, plus accessible et plus performante
l'offre de services pour les habitants de la Matheysine**

Et construit autour de trois objectifs généraux :

Objectif général n°1 :

Soutenir l'émancipation des personnes

Objectif général n°2 :

Améliorer le vivre ensemble

Objectif général n°3 :

**Mieux coopérer au service des objectifs
précédents**

Orientations prioritaires – synthèse

Objectif général n°1

Soutenir l'émancipation des personnes

Faciliter l'accès aux droits sociaux

Mieux communiquer sur les services facilitant l'accès aux droits

Développer l'aller-vers de ces services

Soutenir la complémentarité et le travail en réseau entre ces services

Promouvoir les droits humains

Aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions concerté contre la précarité énergétique dans les logements

Remobiliser le partenariat entre les collectivités locales et les bailleurs sociaux

Accompagner les acteurs de santé dans l'amélioration de l'accès aux soins et la prévention

Faciliter la mobilité

Coopérer avec la Région, autorité organisatrice de la mobilité

Expérimenter des nouveaux services d'aide à la mobilité

Mieux communiquer pour faciliter la mobilité des habitants

Orientations prioritaires – synthèse

Objectif général n°2

Améliorer le vivre ensemble

Lutter contre l'isolement social

Accompagner les solidarités de proximité

Développer les actions inclusives pour et avec les personnes isolées

Soutenir le déploiement des capacités parentales

Favoriser des actions de soutien à la parentalité adaptées à l'évolution des besoins

Développer des actions de soutien à la parentalité pour les parents d'adolescents

Soutenir le travail en réseau des professionnels concernés

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

Promouvoir un environnement socio-éducatif adapté sur les temps péri-scolaires et extra-scolaires

Conforter les parcours d'éducation artistique sur tous les temps de l'enfant et du jeune

Favoriser l'accès à l'information jeunesse généraliste

Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes

Soutenir l'engagement des jeunes dans la vie locale

Favoriser l'implication des habitants dans la vie sociale

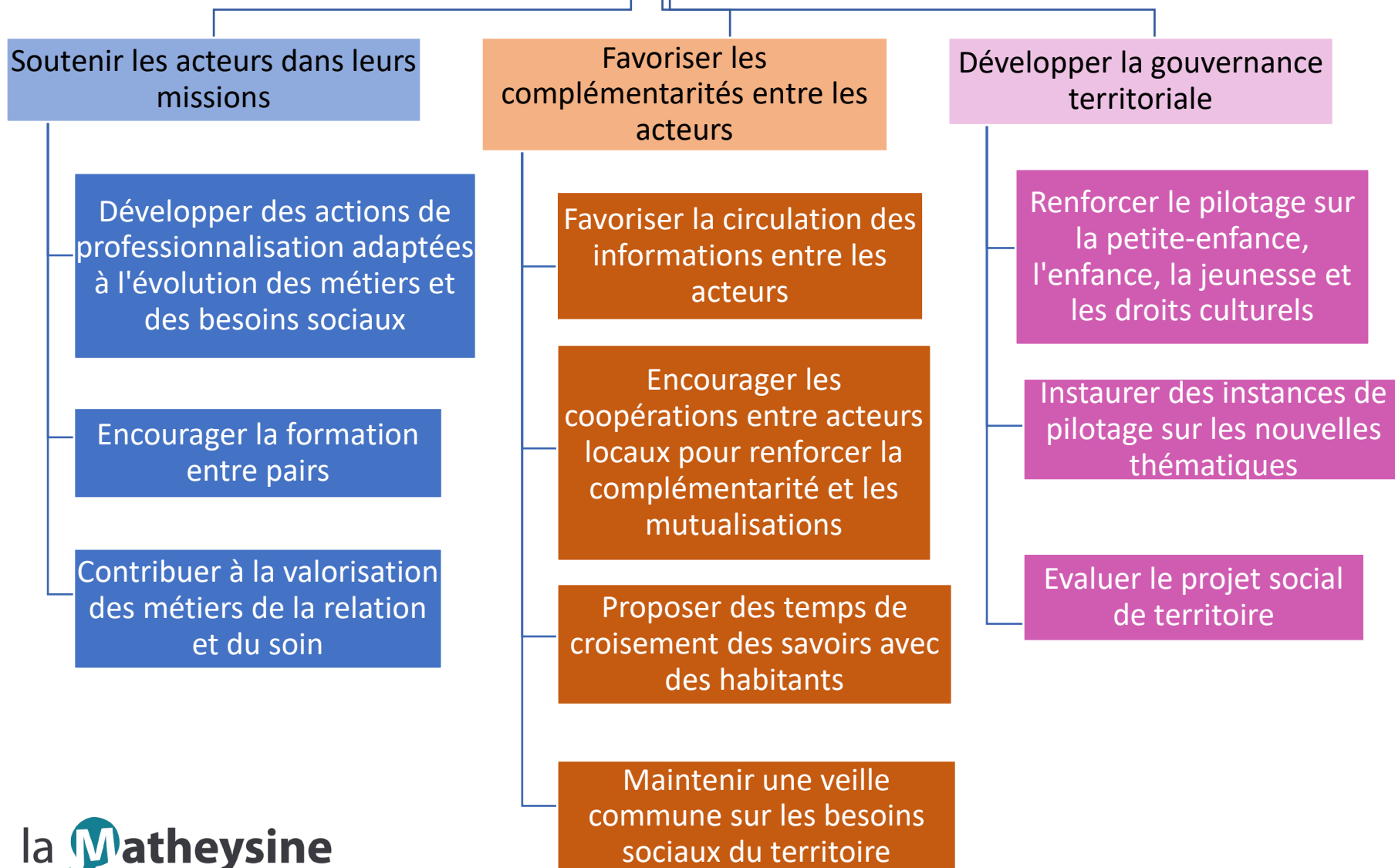
Développer des espaces et des temps d'animation de la vie sociale

Promouvoir le tissu associatif local

Orientations prioritaires – synthèse

Objectif général n°3

Mieux coopérer, au service des objectifs précédents



Projet social de territoire
Orientations prioritaires

Objectif général n°1 :
Soutenir l'émancipation des personnes

Objectifs intermédiaires :

1. Faciliter l'accès aux droits sociaux (famille, couverture médicale, retraite, logement, solidarité, emploi)

Objectifs opérationnels :

i. Mieux communiquer sur les services facilitant l'accès aux droits (France Services, Espaces publics numériques etc.)

Il s'agira de travailler sur une stratégie partagée de communication (publics ciblés, outils communs etc.), afin de rendre plus visible et lisible cette offre de services.

Principaux acteurs concernés : Département, CCM, Communes, CCAS, CAF, MSA, France Services à La Mure, PIMMS, CAFES et Cypiée

1. Faciliter l'accès aux droits sociaux

ii. Développer l'aller-vers de ces services

Sur la base de l'évaluation de l'expérimentation en cours avec le Bus PIMMS, il s'agira de définir de manière concertée les actions pour lutter contre le non-recours aux droits : actions itinérantes régulières, ateliers ponctuels, visites à domicile etc.

Principaux acteurs concernés : Maison du Département, CCM, Communes, CCAS, CAF, MSA, France Services à La Mure, PIMMS, CAFES et Cypiée

iii. Soutenir la complémentarité et le travail en réseau entre ces services

Les collaborations sur le terrain pour orienter et accompagner au mieux les habitants semblent bien fonctionner. Cependant il manque une instance de gouvernance territoriale pour échanger de manière plus globale sur les besoins et les actions.

Principaux acteurs concernés : Département, CCM, Communes, CCAS, CAF, MSA, France Services à la Mure, PIMMS, CAFES et Cypiée.

2. Promouvoir les droits humains (santé, logement, éducation, culture, loisirs, emploi et formation)

i. Aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, en tenant compte de leurs besoins spécifiques (situation de handicap, familles monoparentales, petite-enfance etc.)

Les actions concourant à cet objectif pourront être notamment:

- des démarches-qualité pour mieux répondre aux besoins des familles : par exemple la labellisation des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP), ou l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les accueils extra-scolaires et périscolaires (appels à projet)
- Le développement des services petite-enfance et enfance (places supplémentaires ou nouvelles structures), en tenant compte de l'équité territoriale
- Le développement des missions de guichet unique du Relais Petite Enfance
- des politiques tarifaires et des modalités d'inscription plus accessibles et équitables
- des projets culturels inclusifs et accessibles à tous

Principaux acteurs concernés : Département, CCM, Communes, CAF, MSA, CCAS, Pole Emploi, SCIC Petite-Enfance, Accueils de loisirs, Equipements culturels

2. Promouvoir les droits humains

ii. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions concerté contre la précarité énergétique dans les logements

Dans la continuité des travaux du séminaire logement coanimé par le Département et la CCM et des études dans le cadre de l'ORT-PVD, les acteurs sont encouragés à mutualiser leurs moyens et leurs actions (ingénierie, prestations DPE pour les logements communaux, informations des habitants, OPAH) pour préparer le territoire aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

Principaux acteurs concernés : Etat, Département, CCM, Communes, CAF, MSA, CCAS, ADIL, ADEME, Soliha, ANAH, Point Info Energie, bailleurs sociaux, associations de locataires, acteurs ORT-PVD.

iii. Remobiliser le partenariat entre les collectivités locales et les bailleurs sociaux

Il est proposé d'instaurer un Comité territorial de l'habitat (ex-CLH), pour échanger notamment sur les projets des bailleurs (construction, rénovation), l'évolution de la demande de logement social et de la sociologie des locataires dans le parc social.

Principaux acteurs concernés : CCM, Communes, CCAS, bailleurs sociaux

2. Promouvoir les droits humains

iv. Accompagner les acteurs de santé dans l'amélioration de l'accès aux soins et la prévention

L'accès aux soins a été repéré comme prioritaire par les habitants et par de nombreux acteurs. Les problématiques sont nombreuses et ne relèvent pas toutes du niveau territorial.

En lien avec le Projet Régional de Santé porté par l'ARS, les partenaires de la CTG souhaitent agir collectivement pour réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et renforcer la prévention, à travers un Contrat Local de Santé.

L'atteinte de ces objectifs repose d'abord sur un diagnostic approfondi afin de définir une stratégie d'actions.

A l'image de ce qui se fait déjà sur les thèmes de l'obésité et de l'activité physique (en lien avec le PAT), des violences conjugales ou des troubles du langage des jeunes enfants, les actions de prévention menées de manière interdisciplinaire seront encouragées, par exemple pour la prévention des suicides.

Principaux acteurs concernés : ARS, Région, Département, CCM, Communes, CAF, MSA, CCAS, CPAM, Caisses de retraite, professionnels de santé et du soin, réseau Grandir en Matheysine.

3. Faciliter la mobilité des habitants

i. Coopérer avec la Région, autorité organisatrice de la mobilité

La mobilité a été repérée par les habitants et par de nombreux acteurs comme la priorité n° 1 (avec l'accès aux soins).

En lien avec la Région, un état des lieux plus précis et partagé de l'offre de transport devra être fait afin de mieux identifier les axes d'amélioration (intermodalité, accès à la formation, covoiturage etc.). Il s'agira aussi de repérer des pistes de travail pour favoriser le développement des mobilités actives dans les trajets de proximité.

Principaux acteurs concernés : Région, CCM, Communes, opérateurs de transport, associations d'usagers

3. Faciliter la mobilité des habitants

ii. Expérimenter des nouveaux services d'aide à la mobilité

En lien avec ses compétences en matière de développement économique, d'actions culturelles et sociales (petite-enfance, enfance, jeunesse), et dans un cadre partenarial, la CCM pourra expérimenter des services pour favoriser la mobilité, tels que par exemple un service de mobilité solidaire ou l'animation de communautés de covoitureurs régulières ou ponctuelles (en lien avec des événements culturels ou sportifs). Des études de faisabilité seront menées au préalable.

Principaux acteurs concernés : Région, CCM, Département, Communes, CAF, MSA, CCAS, associations de solidarité, associations et équipements culturels, associations d'aide à domicile, associations d'insertion

iii. Mieux communiquer pour faciliter la mobilité des habitants

Un travail de sensibilisation est à mener pour faire évoluer les habitudes et soutenir les solidarités dans ce domaine. Les bonnes pratiques individuelles ou organisées seront valorisées.

Principaux acteurs concernés : Région, CCM, Département, Communes, CAF, MSA, CCAS, associations de solidarité, associations et équipements culturels, associations d'aide à domicile et d'insertion, opérateurs de transport, associations d'usagers

Objectif général n°2 :

Améliorer le vivre ensemble

1. Lutter contre l'isolement social

i. Accompagner les solidarités de proximité

Des initiatives originales sont prises par les communes ou des associations pour favoriser le lien social. Leur promotion sera faite à l'échelle du territoire pour que d'autres puissent s'en inspirer. Les actions de partage de savoir-faire seront encouragées.

Principaux acteurs concernés : CCM, Département, Communes, CCAS, CAF, MSA, les associations

ii. Développer les actions inclusives, pour et avec les personnes isolées (jeunes invisibles, personnes au RSA, personnes âgées)

Les projets culturels au sens large, participatifs et inclusifs, seront encouragés, de même que l'itinérance des actions culturelles dans les communes du territoire. Une attention sera portée aux actions intergénérationnelles et aux actions de repérage et de mobilisation des jeunes invisibles.

Principaux acteurs concernés : CCM, Département, Communes, CCAS, CAF, MSA, Mission locale, les établissements d'accueil des personnes âgées, les ADMR

2. Soutenir le déploiement des capacités parentales

i. Favoriser des actions de soutien à la parentalité adaptées à l'évolution des besoins

En complément des missions du LAEP Bonne Mine, plusieurs actions sont envisagées, telles que :

- Des ateliers sur les compétences psycho-sociales en veillant à la mise en place de relais pour prendre en charge les enfants sur le temps des ateliers.
- Des actions pour toucher les parents confrontés au handicap, ceux ne maîtrisant pas bien la langue française et les familles nouvellement installées sur le territoire.
- Des ateliers parents-enfants autour du jeu, de la lecture, ou de pratiques sportives et artistiques
- Les actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des parents notamment dans l'éducation au numérique de leurs enfants de tous âges

Principaux acteurs concernés : CCM, Département, Communes, CCAS, CAF, MSA, les acteurs du Réseau Grandir en Matheysine, la Maison des Ados, le Réseau Maticena, les structures petite-enfance, les assistantes maternelles.

2. Soutenir le déploiement des capacités parentales

ii. Développer des actions de soutien à la parentalité pour les parents d'adolescents

Le rôle de soutien à la parentalité de la Maison des ados sera valorisé. En s'inspirant de ce qui peut se faire sur d'autres territoires, des actions originales (théâtre-forum, serious game, conférence gesticulée etc.) pourront être expérimentées, en s'appuyant sur l'expérience de parents et de jeunes.

Principaux acteurs concernés : CCM, Département, Communes, CCAS, CAF, MSA, les acteurs du Réseau Grandir en Matheysine, la Maison des Ados, le Réseau Maticena, la Mission locale, le Centre de Planification et d'Education Familiale .

iii. Soutenir le travail en réseau des professionnels concernés

L'échange de pratiques, les temps communs de réflexion et la collaboration sur des événements fédérateurs seront encouragés. Des recherches-actions en lien avec l'Université pourront être initiées (à l'instar de l'expérience Babylab de 2018 à 2020).

Principaux acteurs concernés : CCM, Département, Communes, CCAS, CAF, MSA, les acteurs du Réseau Grandir en Matheysine, la Maison des Ados, le Réseau Maticena, les structures petite-enfance, les assistantes maternelles, la Mission locale, le CPEF.

3. Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

i. Promouvoir un environnement socio-éducatif adapté aux besoins des enfants et des jeunes sur les temps périscolaires et extra-scolaires

Les tout-petits :

Les professionnels de la petite-enfance continueront à être accompagnés dans la valorisation de leurs projets éducatifs et pédagogiques. La mobilisation des ressources territoriales sera encouragée (Réseau Maticena, Ludothèque etc.).

Les enfants :

Les partenaires de la CTG encouragent les communes à structurer leurs garderies périscolaires à travers la formation des agents et l'élaboration de projets pédagogiques en lien avec « Jeunesse & Sports ».

La CCM poursuivra son travail d'accompagnement des ALSH pour renforcer les complémentarités entre les structures et coconstruire avec elles des réponses adaptées à leurs problématiques (recrutement, usure professionnelle, communication vers les élus et les habitants etc.).

Les actions d'accompagnement à la scolarité pourront également être envisagées, en lien avec les établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré.

3. Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

i. Promouvoir un environnement socio-éducatif adapté aux besoins des enfants et des jeunes sur les temps périscolaires et extra-scolaires (suite et fin)

Les jeunes :

Les projets d'animation en direction des adolescents seront relancés à travers :

- Un nouveau service jeunesse porté par la Ville de La Mure
- Des actions d'animation socio-culturelle intégrées à des projets de territoire dans les établissements scolaires et hors temps scolaire
- Des séjours ou des animations inter-structures (à l'échelle de la CCM ou avec les territoires voisins)

Principaux acteurs concernés : CCM, Communes et Regroupements pédagogiques intercommunaux, acteurs petite-enfance, ALSH, Education nationale, partenaires du CTJ

3. Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

ii. Conforter les parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de l'enfant et du jeune

La réalisation de cet objectif s'appuiera sur les actions mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture 2022-2025 et sur le futur Projet culturel de territoire.

Principaux acteurs concernés : les partenaires de la CTEAC, les acteurs culturels du territoire, les communes

iii. Favoriser l'accès à l'information jeunesse généraliste

La CCM mobilisera ses ressources (animation initiatives jeunesse) et les partenaires du Contrat Territorial Jeunesse pour définir un projet visant à développer sur le territoire un service structuré d'information jeunesse (labellisé par l'Etat).

Cette démarche s'appuiera sur un temps de concertation avec les jeunes du territoire.

Principaux acteurs concernés : les partenaires du CTJ, les communes et les CCAS

3. Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

iv. Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes

Les partenaires de la CTG sont engagés dans le soutien aux missions de la Mission Locale.

En complément, d'autres actions pourront être reconduites ou développées, telles que :

- Des chantiers jeunes (à l'instar de ce que propose la Motte d'Aveillans)
- Des actions de découverte des métiers (stages, rencontres etc.)
- Des opérations « Jobs d'été »
- Des formations BAFA

Principaux acteurs concernés : les partenaires du CTJ, les communes et les CCAS, les acteurs économiques

v. Soutenir l'engagement des jeunes dans la vie locale

L'accompagnement des initiatives jeunesse sera poursuivi et renforcé, avec le souci d'impliquer les adolescents dans des projets de territoire et de toucher les jeunes nouvellement installés sur le territoire ou ceux en difficultés scolaires.

Principaux acteurs concernés : les partenaires du CTJ, les communes et les CCAS

4. Favoriser l'implication des habitants dans la vie sociale

Plusieurs associations mènent sur le territoire des actions **pour et avec les habitants** : ludothèque, cafés associatifs, foyer socio-culturel du Pays de Vaulx, FPT, bibliothèques, festivals portés par des bénévoles etc.

Cependant, le territoire de la Matheysine est dépourvu de Centre social ou d'Espace de Vie Sociale.

i. Développer des espaces et des temps d'animation de la vie sociale, adaptés aux réalités géographiques et sociologiques du territoire

Dans le cadre de la CTG, les partenaires s'engagent à étudier la faisabilité d'Espaces de Vie Sociale (EVS), en s'appuyant sur les expériences d'autres territoires.

Un EVS est en projet à La Mure.

Ce nouvel outil devra être pensé dans un souci de complémentarité et de synergie avec les associations qui mènent déjà sur le territoire des actions **pour et avec les habitants**.

Une attention particulière sera portée à la participation effective des personnes isolées, des familles monoparentales, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes.

Principaux acteurs concernés : CCM, communes, CCAS, CAF, MSA, associations locales.

4. Favoriser l'implication des habitants dans la vie sociale

ii. Promouvoir le tissu associatif local

Plusieurs pistes d'actions pourront être explorées, telles que :

- Des temps forts inter-associatifs (de type forum ou autres)
- L'information par les communes auprès des nouveaux habitants : où peuvent-ils s'impliquer, pour quoi faire?
- Des événements partagés autour d'un thème fédérateur
- La diffusion des outils de communication et des relais d'information (Matheysine Tourisme, Mairies, Réseau Maticena, MPT, Guide des activités jeunesse et petite-enfance etc.)

Principaux acteurs concernés : CCM, communes, CCAS, CAF, MSA, associations locales.

Objectif général n°3 : Mieux coopérer, au service des objectifs précédents

1. Soutenir les acteurs dans leurs missions

i. Développer les actions de professionnalisation adaptées à l'évolution des métiers et des besoins sociaux

L'appropriation par les acteurs de terrain des objectifs du Projet social de territoire constituera un gage de réussite.

C'est pourquoi, en lien avec les principales problématiques repérées, des actions territoriales (et éventuellement interprofessionnelles) de professionnalisation devront être élaborées.

Il pourra s'agir par exemple de formations ou de journées d'étude sur :

- L'inclusion d'enfants porteurs de handicap
- Les relations avec les parents
- L'accompagnement éducatif des enfants présentant des troubles du comportement

Les formations-actions sur des démarches de projet pourront également être envisagées.

Principaux acteurs concernés : tous les acteurs du Projet social de territoire

1. Soutenir les acteurs dans leurs missions

ii. Encourager la formation entre pairs (par exemple entre parents, entre animateurs)

Pour prolonger les formations et doter le territoire de compétences propres, les professionnels ou les habitants souhaitant partager leurs savoirs et leurs expériences pourraient être formés à la pédagogie active.

Un projet en ce sens avec des parents est déjà en réflexion sur le thème des compétences psychosociales.

Principaux acteurs concernés : les acteurs des services petite-enfance, enfance et jeunesse, dans un premier temps.

iii. Contribuer à la valorisation des métiers de la relation et du soin sur le territoire

Il pourra s'agir d'une part d'actions concourant à une meilleure reconnaissance des professionnels de ce secteur et d'autre part à des démarches de sensibilisation pour faire évoluer les représentations et ouvrir le champ des possibles.

Principaux acteurs concernés : les acteurs dans les domaines de l'éducatif, du social et du médical

2. Favoriser les complémentarités entre les acteurs

i. Favoriser la circulation de l'information entre les acteurs

Les ateliers thématiques menées lors du diagnostic social partagé ont démontré tout l'intérêt de développer des temps d'échanges entre les acteurs du territoire.

Afin de poursuivre cette dynamique participative, des réunions thématiques en lien avec les objectifs de la CTG seront régulièrement organisées.

Des temps d'échanges dédiés aux secrétaires de mairie ou aux élus municipaux seront également imaginés de manière délocalisée.

Principaux acteurs concernés : les acteurs du Projet social de territoire avec une attention particulière portée aux secrétaires de mairie et aux élus municipaux

ii. Encourager les coopérations entre acteurs locaux pour renforcer la complémentarité des actions et les mutualisations

Les initiatives favorisant les synergies entre les acteurs seront valorisées (cf. détails dans les objectifs généraux 1 et 2)

Principaux acteurs concernés : les acteurs du Projet social de territoire

2. Favoriser les complémentarités entre les acteurs

iii. Proposer des temps de croisement de savoirs avec des habitants

Le « Croisement des savoirs » est une dynamique permettant de créer les conditions pour que le savoir issu de l'expérience de vie des personnes puisse dialoguer avec les savoirs scientifiques et professionnels. Ces différents savoirs produisent une connaissance et des méthodes d'actions plus complètes et inclusives.

Les acteurs du Projet social de territoire seront sensibilisés à l'intérêt de cette démarche et accompagnés dans sa mise en œuvre.

Principaux acteurs concernés : les acteurs du Projet social de territoire

iv. Maintenir une veille commune sur les besoins sociaux du territoire

Le diagnostic social partagé marque le point de départ d'une analyse dynamique et prospective des besoins sociaux du territoire.

Un temps fort bisannuel (tous les deux ans) pour partager sur l'évolution du territoire et d'éventuels nouveaux besoins pourra être proposé.

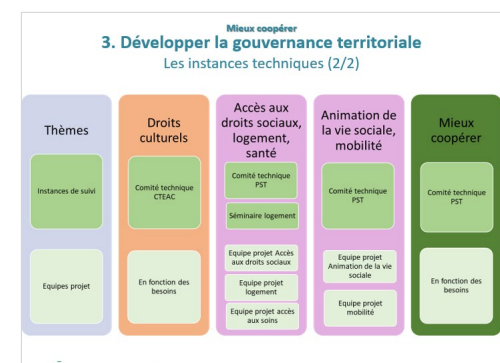
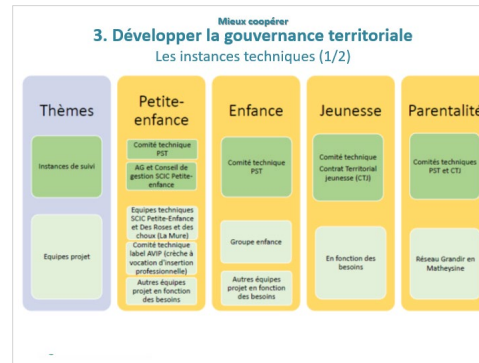
Principaux acteurs concernés : les acteurs du Projet social de territoire

3. Développer la gouvernance territoriale

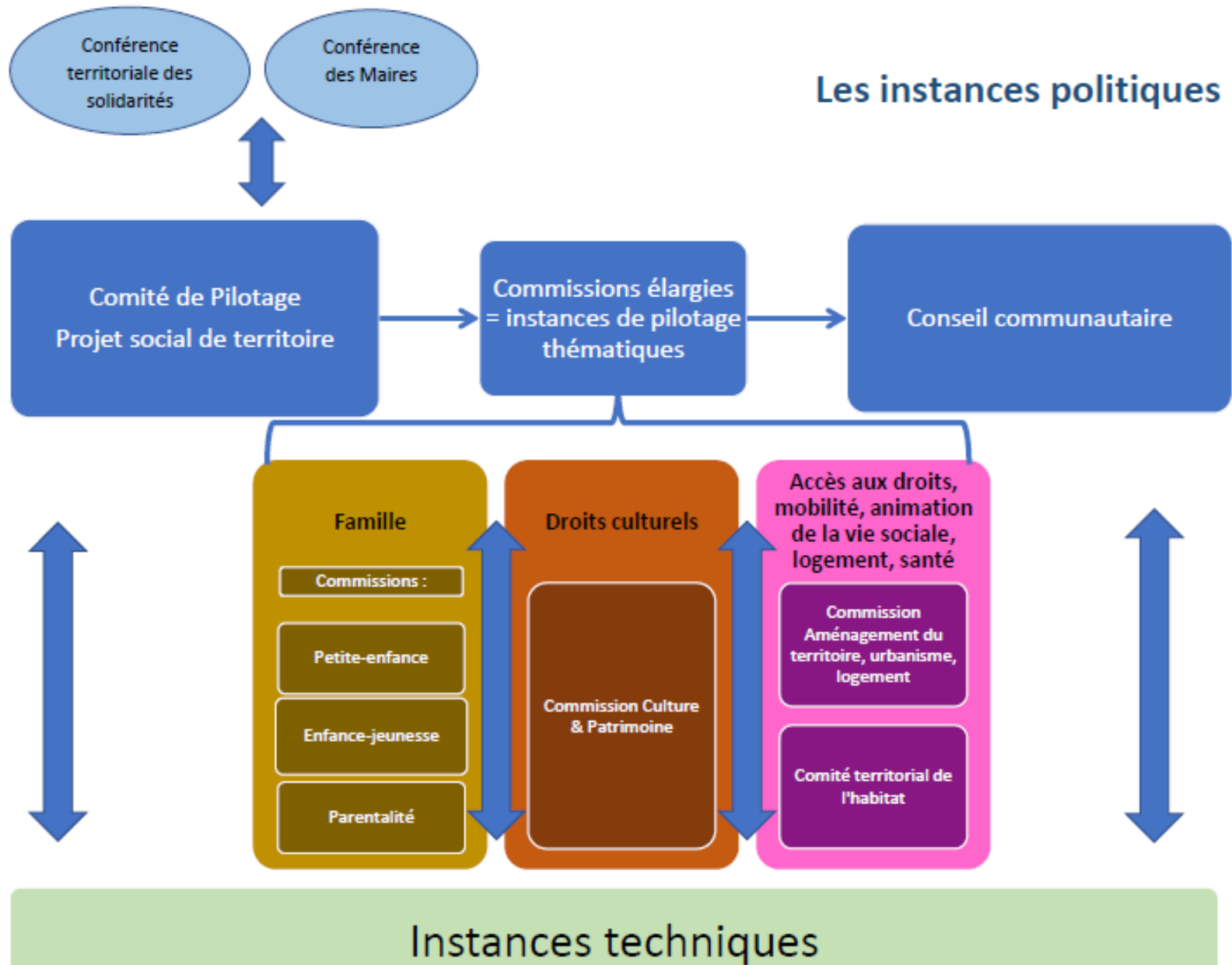
La gouvernance territoriale du Projet Social de Territoire repose sur plusieurs principes : le respect des compétences propres à chaque collectivité, le travail en partenariat, le croisement des savoirs (entre élus, chercheurs, professionnels, bénévoles et habitants), la complémentarité entre les différentes instances, un mode de communication multidirectionnel, l'évaluation (pour renforcer la transparence de l'action publique, développer les connaissances et aider à la décision)

La gouvernance reposera sur deux niveaux d'intervention :

- Le niveau politique, à travers les comités de pilotage
- Le niveau technique et opérationnel, à travers les comités techniques et les équipes projets

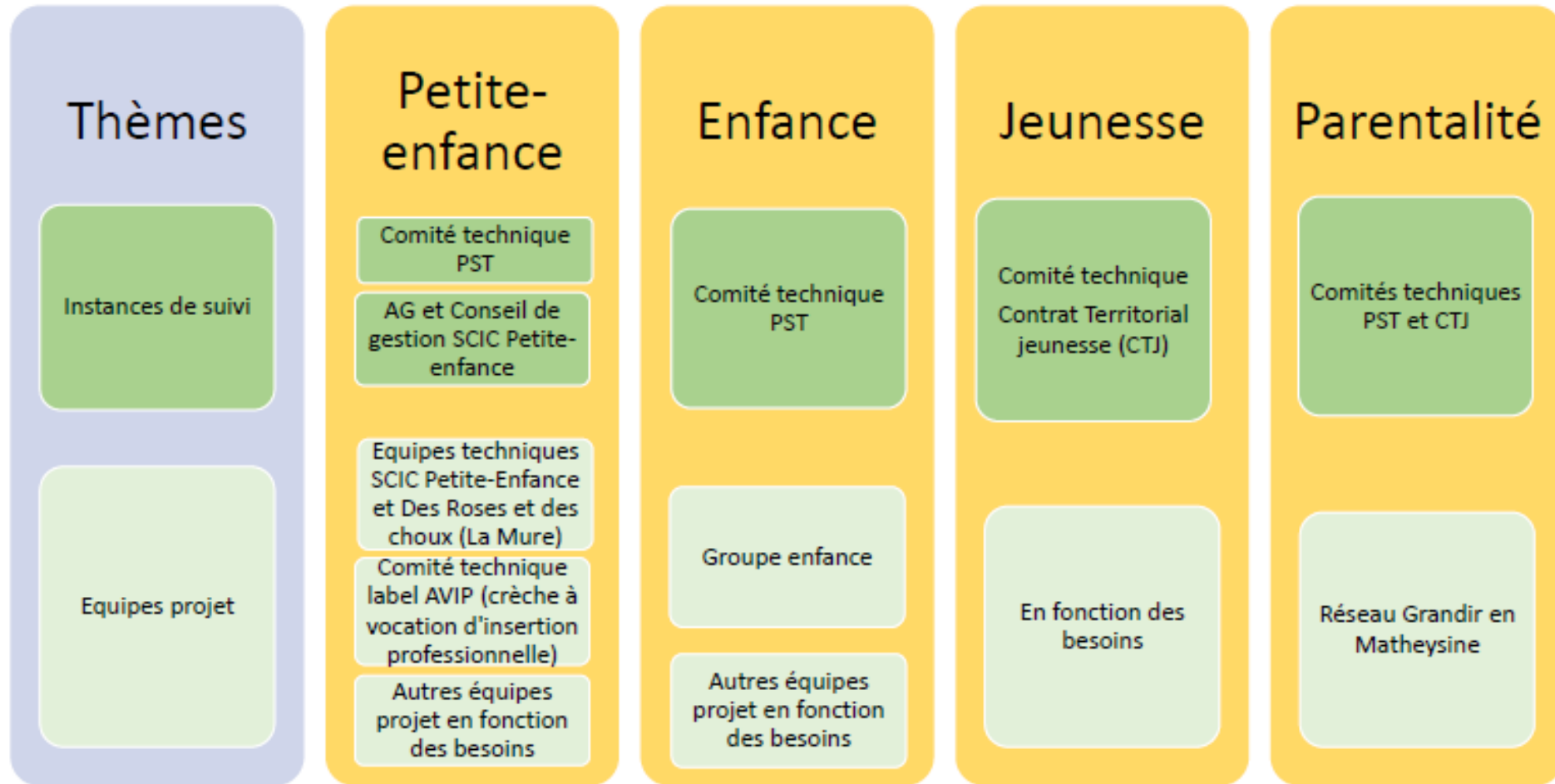


3. Développer la gouvernance territoriale



3. Développer la gouvernance territoriale

Les instances techniques (1/2)



3. Développer la gouvernance territoriale

Les instances techniques (2/2)

Thèmes

Instances de suivi

Equipes projet

Droits culturels

Comité technique
CTEAC

En fonction des
besoins

Accès aux droits sociaux, logement, santé

Comité technique
PST

Séminaire logement

Equipe projet Accès
aux droits sociaux

Equipe projet
logement

Equipe projet accès
aux soins

Animation de la vie sociale, mobilité

Comité technique
PST

Equipe projet
Animation de la vie
sociale

Equipe projet
mobilité

Mieux coopérer

Comité technique
PST

En fonction des
besoins

i. Renforcer le pilotage sur la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et les droits culturels

Afin de renforcer la dimension politique du pilotage de ces politiques publiques et de redynamiser les commissions thématiques de la CCM, il est proposé :

- De confier le pilotage de ces thématiques aux commissions dans un format élargi
- De distinguer la commission petite-enfance, la commission enfance-jeunesse et la commission parentalité (qui réunira les deux premières)

Principaux acteurs concernés : les acteurs de ces thématiques

ii. Instaurer des instances de gouvernance sur les nouvelles thématiques (accès aux droits sociaux, logement, santé, animation de la vie sociale, mobilité)

Afin d'avancer ensemble sur les nouvelles thématiques prioritaires à l'échelle du territoire de la CCM, des temps de concertation à différents niveaux sont nécessaires. Dans un premier temps, la Commission Urbanisme, aménagement du territoire et logement ainsi que le Comité technique du PST, en lien avec le CCAS de La Mure, seront les principaux supports de cette démarche. Des comités de suivi et des équipes projet pourront se mettre en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Principaux acteurs concernés : les acteurs de ces thématiques

iii. Evaluer le Projet Social de Territoire

En raison de la complexité de ce projet, de sa durée et de l'importance des moyens financiers mobilisés ou à mobiliser, il est proposé de mener l'évaluation de deux manières :

- au fil de l'eau pour pouvoir réajuster les orientations et les modalités de travail en fonction des besoins et de l'évolution des projets
- Réaliser une évaluation finale pour prendre du recul et préparer la suite.

Le cadre de ces évaluations (critères, indicateurs, modalités de mise en œuvre) sera précisé au cours de la 1^{ère} année de la CTG.

Principaux acteurs concernés : les acteurs du Projet social de territoire

Convention territoriale globale

Les prochaines échéances

DATES	OBJET
Mercredi 07/12/2022 à 18h00	Présentation du diagnostic et des orientations prioritaires aux acteurs invités aux ateliers thématiques et aux habitants qui se sont manifestés via le questionnaire
Jeudi 15/12/2022	Conseil communautaire : Délibération sur la Convention territoriale globale 2023-2027
Début 2023	Délibérations CAF, MSA, Département, Communes sur la Convention territoriale globale 2023-2027
Printemps 2023	Signature de la CTG 2023-2027 et COPIL de lancement de la CTG

Convention territoriale globale

Paroles de partenaires

« Une démarche participative qui transparait dans ce diagnostic et félicitations à tous les acteurs participants (...). Cela donne une vision globale très large de votre territoire, une bonne mesure de ces enjeux(...). Une belle démarche et un beau résultat qui nous engage tous ».

Marc Masduraud, Sous-directeur MSA Alpes du Nord

« C'est un travail abouti! (...) La feuille de route est claire, le travail commence, c'est un projet ambitieux pour les habitants du territoire, nous ne pouvons que nous en réjouir ! »

Catherine Vial, Coordonnatrice de territoire CAF de l'Isère

Convention territoriale globale

Merci pour votre attention et votre participation!



image : Freepik.com